



AUGMENTATION DE 7,8 %

Ne vous enflamez pas trop vite ! Il ne s'agit pas des prochaines augmentations de salaire mais de l'augmentation possible des cotisations de la mutuelle !

Effectivement, lors du conseil d'administration de la mutuelle de fin d'année, cette hypothèse d'augmenter les cotisations de 7,8% sera à l'étude.

Côté salaires, à l'issue de la réunion conclusive de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) du 28 septembre, l'alliance libérale entre Laurent Mignon et les directoires des Caisses d'épargne a acté une nouvelle fois de diminuer notre pouvoir d'achat.

Applaudissez-vous, Messieurs les dirigeants, bravo, quelle gloire ! Vous avez mis 3 mois à définir ensemble que votre réponse à une inflation record attendue en 2022 est :

- Une augmentation générale de salaire de 2,8 % avec un plancher de 1 000 € vs 7% d'inflation attendu en 2022 !
- Une prime de 1 000 € alors que le dispositif permet de verser jusqu'à 6 000 € !
- Une enveloppe globale minimale de 1,5% pour les augmentations individuelles qui seront versées à une minorité de salarié-es !



SUD-Solidaires exige immédiatement la reprise des négociations dans le but d'obtenir des augmentations de salaire à la hauteur de l'inflation galopante :

+ 7 % avec un plancher de 3 500 € et une prime de 6 000 €

Le 28 septembre 2022 / 15-2022
L'équipe SUD-Solidaires Groupe BPCE

SUD-Solidaires Groupe BPCE

110 avenue de France – 75013 Paris
Contacts : 06 73 46 11 98 / sudbpce@gmail.com
Site : www.sudbpce.com

